

La députée afghane, Malalai Joya,
doit avoir le droit de terminer son mandat démocratique !

Canada, 26 octobre 2007 :

Le gouvernement canadien n'a toujours pas critiqué, même cinq mois après l'expulsion du parlement afghan de cette courageuse femme, députée élue démocratiquement !

Ce 26 octobre, Malalai Joya sera à Vancouver, invitée par des groupes antiguerres et de femmes !



Octobre 2007

Afghanistan : le mandat parlementaire de Malalai Joya suspendu !

Malalai Joya est entrée au nouveau parlement afghan en septembre 2005, en promettant de « protéger les droits des opprimés et défendre ceux des femmes ». Elle a été élue dans la province de Farah, conquérant un siège à la Chambre basse (*Wolesi Jirga*). Critique acerbe des seigneurs de la guerre et défenseure des droits des femmes, Malalai s'est systématiquement vue empêcher de prendre la parole au parlement. Elle a survécu à plusieurs tentatives d'assassinat et a été contrainte, pour rester en vie, de dormir chaque nuit en un lieu différent.

Le 21 mai 2007, Malalai a été suspendue du parlement. Le prétexte invoqué pour cela était un entretien accordé avec une télévision privée afghane dans lequel elle se plaignait que le parlement afghan était pire qu'une étable. Elle a été suspendue en vertu de l'article 70 du règlement de la *Wolesi Jirga* qui interdit aux parlementaires et aux personnels de s'insulter, de s'intimider, de se menacer, etc. Or, non seulement sa critique ne visait pas une personne –mais concernait clairement l'efficacité du parlement de répondre aux besoins des gens—, ce règlement était en cours de révision à l'époque et n'avait pas encore été approuvé. Elle a simplement été suspendue par un vote à main levée. Malalai a écrit directement à la Cour suprême pour protester contre la suspension dont elle a fait l'objet. La Constitution afghane protège la liberté de parole et prévoit une immunité de poursuites pour les opinions exprimées dans l'exercice des fonctions parlementaires. Les nouvelles télévisées affirment que la «Justice» sera saisie, mais il n'existe aucune indication officielle quant aux conditions dans lesquelles les poursuites la concernant seront traitées ni aucune date à cet effet.

La députée afghane, Malalai Joya, doit avoir le droit de terminer son mandat démocratique !

Dans l'intervalle, elle demeure suspendue de ses fonctions parlementaires, sa circonscription étant ainsi privée de vote ou de représentation démocratique. [Le gouvernement canadien n'a pas plus réagit]

Malalai a été victime de menaces et d'injures permanentes, tant au sein du parlement qu'à l'extérieur. Elle a rapporté que des membres du parlement l'ont traitée de « prostituée » ou « putain ». Le 7 mai 2006, le député Almas Khan s'est exprimé au sujet de l'anniversaire du jour où les combattants de la liberté (les *mujahidin*) ont fait tomber le régime communiste, chute suivie d'une guerre civile entre divers groupes. À cette occasion, Malalai a eu la possibilité de prendre la parole et en a profité pour dénoncer les atrocités et le fait que des criminels de guerre dirigent les travaux de la nouvelle Constitution. Son intervention a été suivie de jets de bouteilles d'eau par des membres du parlement et il a été rapporté que certains avaient appelé à ce qu'elle soit violée et tuée. Il a également été indiqué que Rasul Sayyaf, ancien seigneur de guerre, lui-même accusé de crimes de guerre par des organisations de défense des droits humains, ordonna à quelqu'un d'attendre Malalai à la porte et de la poignarder à la sortie. Malalai a été protégée par d'autres parlementaires et a bénéficié d'une protection des forces de sécurité.

En mars 2003, l'Afghanistan a ratifié la *Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes* (CEDAW). En janvier 2004, le pays a adopté une nouvelle constitution qui prévoit l'égalité des hommes et des femmes devant la loi. Pourtant, en Afghanistan, les femmes demeurent la cible de violences et se voient niées la protection égale de la loi. En 2006, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a rendu public le résultat de recherches recensant les abus systématiques à l'égard des femmes, au nombre desquels les violences commises par des acteurs publics, comme l'armée et la police : prostitution et de mariages forcés, enlèvements, viols et agressions sexuelles. (...) Le 25 septembre 2006, Safia Ama Jan, représentante du ministère afghan des Affaires féminines, a été tuée devant son domicile de Kandahar. Ces derniers mois, un grand nombre d'établissements scolaires de filles ont été contraints de fermer leurs portes après avoir été la cible d'attaques.

Malalai Joya a été dûment élue au parlement. Elle a systématiquement et de manière courageuse défendu les droits humains, affirmant que leur respect est une condition fondamentale de la paix et de la sécurité. Sa suspension constitue une atteinte à la démocratie en Afghanistan et une violation des droits et libertés.

La députée afghane, Malalai Joya,
doit avoir le droit de terminer son mandat démocratique !

Mesures recommandées

S'il vous plaît, écrivez un courriel aux personnes indiquées ci-dessous, pour réclamer que Malalai Joya soit rétablie dans ses droits, ainsi qu'une enquête complète quant à la manière dont elle s'est vue interdire de représenter sa circonscription et de prendre part aux délibérations du parlement. Insistez sur le droit de Malalai Joya, et de tou-te-s les autres membres du parlement, d'exprimer pacifiquement leurs opinions et demandez la mise en place de mesures pour empêcher la suppression des droits et libertés.

President Hamid Karzai

khaleeq.ahmad@gmail.com
president@afghanistangov.org

Parlement afghan

hasib_n786@yahoo.com

**Ministère de l'Intérieur de
l'Afghanistan**

moinews@gmail.com
wahed.moi@gmail.com

**Ministère de la Justice de
l'Afghanistan**

info@moj.gov.af
hidayatr@moj.gov.af

Copie conforme à :

Cour suprême de l'Afghanistan

aquddus@supremecourt.gov.af

***Egalité Maintenant* et Malalai Joya**

info@equalitynow.org
mj@malalaijoya.com

Voir aussi son site ! Où il est possible de faire un don.

www.malalaijoya.com